



# BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 02 / 2025 RELATIF A : L'ADOPTION D'UN CREDIT ETUDE DE CHF 29'000 POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE REFECTION ET D'ENTRETIEN DES ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX**

La Municipalité a invité la Cofin, le lundi 3 mars 2025, afin de présenter les préavis N° 02/2025

Membres présents de la commission : Manfred Elmer, Carina Huguenin, François Martignier, Stéphane Martin, Claudia Witte

Membres présents de la municipalité : Denis Currat, André Dunand, Carine Gex, Marc Mazzariol

### **Contexte** :

La Commune à l'obligation d'entretenir la dévestiture publique (routes et chemins).

Une partie des chemins sont dans un état qui nécessite une réfection plus ou moins urgente.

Le préavis présente plusieurs avantages :

- Obtenir un état des lieux approfondi préparé par un bureau d'ingénieurs ;
- Avoir un plan des entretiens annuels ainsi qu'un programme des travaux à réaliser avec estimation des coûts ;
- Avoir une vue d'ensemble concernant les dépenses à prévoir ;
- L'étude est indispensable à l'obtention des subventions des améliorations foncières (AF) sur les chemins agricoles. Les chemins utilisés pour l'exploitation des champs sont subventionnés par les AF à hauteur de 70%.
- L'étude sera utile pour une meilleure compréhension et une transparence lors des futures demandes de crédit pour la réfection de chemins. C'est un outil d'aide à la décision.

## Y a-t-il des alternatives ?

La Cofin s'est posée la question des savoir quelles étaient les alternatives à ce préavis.

1. Attendre et ne rien faire :
  - a. Non, car il y a un risque que la sécurité ne puisse plus être garantie pour les usagers des routes ; il y a également un risque de surcoût si les réfections sont réalisées plus tardivement.
  
2. Choisir, sans le résultat de l'étude, les routes à prioriser pour des travaux :
  - a. Non car on risque de passer à côté des priorités que seule l'étude, basée sur une expertise technique, apporte. Les subventions des AF sont également en jeu.

---

Conclusions :

Vu le préavis municipal N° 02 / 25 relatif à l'adoption d'un crédit d'étude de CHF 29'000.- pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins commun.

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil Communal de Bassins relatif à l'adoption d'un crédit d'étude de CHF 29'000.- pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins commun et :

1. D'accorder un crédit d'étude de CHF 29'000.- TTC pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux ;
2. De financer ce montant par la trésorerie communale

Fait à Bassins, le 18 mars 2025

Manfred Elmer



Stéphane Martin



Carina Huguenin



Claudia Witte

François Martignier

Rapporteur

